

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

DELIBERATION N° DEL035-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEE,
C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. PICCA en date du 25/03/13 à partir de 20h56)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 25/03/13 à partir de 20h50)
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Signature d'une convention avec l'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL38).

Rapporteur : Michèle BREUILLÉ

M. le Maire propose au conseil municipal :

L'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL38) propose un service
« Présence médiateur ».

Ce service met en place des équipes d'agents spécialisés (binômes) qui assurent une présence en soirée (certains soirs jusqu'à minuit) dans certains secteurs et quartiers. Cette mission de médiation se fait en lien avec les services des communes.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif, en place depuis l'été 2011 sur Gières, pour l'année 2013 et de signer une convention avec AGIL38 pour un montant de 80 064 € en demandant un financement de l'Etat au titre du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention,
- de l'autoriser à signer la convention,
- de dire que les crédits et les recettes sont inscrits au budget 2013.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.